

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 8 juin 2006

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Police, magistrat et citoyens : trois poids, trois mesures ?

En janvier 2005, les rues de la Vieille Ville avaient été parcourues par un « enterrement » virtuel de première classe de la police (avec voitures de gendarmerie, gyrophares, sirènes et même cercueil renfermant peut-être un drone). Les quelques 700 participants avaient choisi de manifester en uniforme, contrairement aux ordres de leur hiérarchie, devant les portes du DJPS. Des sanctions avaient été ordonnées contre certains d'entre eux.

A une année et demie des faits, le « blanchiment » de 64 policiers mérite des explications. D'autant que, selon Alain Devegney, président de l'UPCP s'exprimant dans la Tribune de Genève du 6 juin 2006, une récidive n'est pas exclue.

Le Conseil d'Etat peut-il dès lors préciser à quel échelon la décision de levée de sanctions a été prise ; s'il faut l'interpréter comme une amnistie politique (en lien avec une négociation concernant le régime des heures supplémentaires, primes et autres avantages accordés à la police) ou comme la reconnaissance d'une erreur technique (inégalité de traitement, vice de forme) ; comment l'autorité se sent justifiée, voire récompensée dans sa décision par les propos de M. Alain Devegney (« S'il le faut, on recommencera ») ; et enfin s'il juge différemment l'annulation d'une sanction disciplinaire fondée sur la LPol, et celle d'une amende délivrée selon la LCR, la première ne méritant aucun commentaire et la seconde exigeant une sanction administrative ?

Cette interpellation est fondamentalement motivée par la crainte que Genève, d'Etat de droit, ne se transforme en société à trois vitesses à la mode de ce bon Monsieur de la Fontaine : selon que vous serez puissants ou misérables, conseillers administratifs, policiers ou simples citoyens, les jugements de cour vous rendront blanc, gris ou noir.